

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2020

Le 20 février 2020 à vingt heures cinquante, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 14 février 2020, s'est assemblé en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. André GUILLOU, Maire.

Etaient présents : M. André GUILLOU, Maire ; MM. Et Mmes Michel GUILLOU, José LENEPVEU, Sophie BOYER, Serge QUEMERE, Catherine DE ABREU, Etienne CHEREAU, Adjoint ; MM. et Mmes Fanny DERRIEN, Max GOUDENHOFT, Danièle GOMES, Daniel MANCHEC, Solenn LE STRAT-MOYSAN, Dominique LE NAOUR, Catherine GARREAU, Jean-Luc QUEMERE, Lydie GOARIN, Edith GOURLAN, Jean-Christophe HUIBANT, Henri BOUTET, Jérôme GOURMELEN, Patrick LE GUYADER, Nathalie DROAL, René ROCUET, Serge SINOUE, Conseillers Municipaux ;

Absents excusés : M. Frédéric HENRIO et Mme Sophie TUDAL.

Procuration : Mme Jocelyne CAROFF à Mme Sophie BOYER.

Secrétaire de séance : Mme Nathalie DROAL

En préambule à la séance du Conseil Municipal, M. le Maire a invité M. Stéphane DIVANACH, Directeur des Services Techniques de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais à présenter aux membres du Conseil Municipal le schéma d'aménagement de la voie cyclable, en site propre, entre le bourg de Saint-Evarzec et le giratoire de Kerambris.

M. DIVANACH précise que ces travaux complètent la première tranche de voies cyclables réalisée en 2019 entre le bourg de Fouesnant et la déchetterie de Kérambris. La voie cyclable entre le carrefour de la ferme de Vur Ven et le giratoire sera délimitée par une bande herbeuse alors que la voie entre la sortie du bourg de Saint-Evarzec et Vur Ven sera séparée par une bordure du fait d'une différence importante de niveau entre la chaussée et le terrain naturel.

Les travaux débiteront fin mars début avril et s'étaleront sur 5 mois. La couche de finition en enrobé est déjà programmée après l'été 2020. L'intervention sur la voirie est élargie à l'entrée de la route de Menez Rohou avec un aménagement de trottoirs et une reprise de l'enrobé de la chaussée. Le montant de cet aménagement de voirie s'élève à 925 000 € HT.

Ces travaux seront accompagnés d'une sécurisation du réseau d'eau potable pour 249 000 € HT et d'un effacement des réseaux aériens pour 209 000 € HT.

M. DIVANACH indique que le coût global de l'opération s'élève à 1 383 000 € HT auxquels il convient d'ajouter 17 000 € HT d'acquisitions foncières.

Mme Solenn LE STRAT-MOYSAN intervient au sujet de la problématique du ralentisseur réalisé par le CCPF à Kéromen qui n'est pas de niveau, ce qui oblige certaines voitures à monter sur le trottoir. M. Stéphane DIVANACH s'engage à une vérification de conformité aux normes applicables au ralentisseur.

M. Etienne CHEREAU s'interroge sur l'organisation de la déviation pendant la durée chantier de la voie cyclable.

M. Stéphane DIVANACH répond qu'une déviation sera mise en place au niveau de Ménez Rohou pendant deux jours lors des travaux d'enrobés. Un accès réservé aux riverains sera conservé lors de cette intervention.

M. René ROCUET fait part de la difficulté de traverser le carrefour route de Ménez Rohou en direction de Fouesnant du fait d'une absence de visibilité côté bourg de Saint-Evarzec.

M. Stéphane DIVANACH répond que l'aménagement de la route de Menez Rohou améliorera la visibilité sur la route de Fouesnant.

M. DIVANACH précise au Conseil Municipal que l'ensemble des plans et des coordonnées des référents de ce projet seront insérés sur le site internet de la communauté de communes du pays Fouesnantais.

M. Le Maire conclut en indiquant la mise à disposition de tirage papier « schéma vélo » en salle de conseil municipal et remercie M. Stéphane DIVANACH pour son intervention.

M. Le Maire fait l'appel des conseillers municipaux présents.

Madame Sophie BOYER intervient pour indiquer que M. Frédéric HENRIO a adressé une procuration à la Mairie et s'étonne l'absence de mention de ce pouvoir. M. le Maire répond que la procuration n'est pas jointe à son dossier du Conseil municipal. Il demande à l'assemblée de l'autoriser à vérifier dans son bureau la réception de la procuration. M. le Maire reprend sa place en expliquant qu'il n'a pas en sa possession le dit document et ne peut pas en conséquence prendre en considération le pouvoir donné par M. Frédéric HENRIO.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur l'ajout d'une question à l'ordre du jour de la séance : « Demande de subvention pour l'organisation du départ du tour du Finistère cycliste 2020 » suite à la réception du courrier du Président du KAS (Kerfeunteun Animation Sportive). Cette question serait ajoutée en dernière question à l'ordre du jour du Conseil municipal.

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents ou représentés (25 voix) l'ajout de cette question en dernier point de l'ordre du jour de la séance.

1 - X : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu de la séance du 12 décembre 2019 est approuvé, après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2 - X : BUDGET PRINCIPAL 2019 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF

Le Compte Administratif 2019 de la Commune, examiné en Commission des Finances le 12 février 2020, se présente dans ses grandes lignes de la façon suivante :

Section Investissement

Résultat de l'exercice 2019

Dépenses	906 937,92
Recettes	991 889,38
	84 951,46

Résultat cumulé des exercices (001)

Résultat de l'exercice	84 951,46
Excédent reporté de 2018 (001)	272 610,08
Excédent reporté de 2019 (001)	357 561,54

Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2019

Dépenses	2 842 124,93
Recettes	3 477 583,37
Résultat de 2019	635 458,44

M. Le Maire donne la parole à M. Michel GUILLOU pour présenter le Compte Administratif.

M. le Maire propose au Conseil municipal de s'exprimer sur le compte administratif du budget principal.

Mme Danièle GOMES rappelle avoir indiqué lors de la commission des finances précédant le vote du budget 2019, que vu l'absence de plusieurs agents au service technique les propositions de travaux en régie ne pourraient pas être effectuées et déplore que ses conseils n'aient été écoutés.

Mme Danièle GOMES regrette qu'un quart des crédits de subvention aux associations n'ait pas été versé, c'est dommage au vu de l'effort fourni par les associations de la commune.

La conseillère municipale déplore aussi que certains travaux de voirie soient mis de côté, que deux tiers de la prévision financière sur le PLU ne soient pas réalisés, l'absence d'exécution du budget prévu sur les bâtiments communaux et sur l'acquisition de matériels. « Je m'étais abstenue au BP » poursuit-elle et par cohérence Mme Danièle GOMES s'abstiendra pour le vote du compte administratif pour toutes ces raisons.

M. Michel GUILLOU précise que la commune s'oriente vers des entreprises extérieures pour intervenir plus rapidement afin d'effectuer des travaux d'entretien de la voirie et des bâtiments communaux. Il rappelle que la majorité des restes à réaliser concerne l'aménagement de la zone de loisirs de Moustlerlann près de 600 000 € dont les travaux sont programmés sur les exercices 2020 et 2021. La commune empruntera 350 000 € pour boucler le budget de ce projet. M. Michel GUILLOU retient la diminution de la dette communale de 40 % depuis 2014.

M. René ROCUET est heureux de constater que son groupe d'opposition n'est plus le seul à remarquer le montant excessif des restes à réaliser et informe le Conseil municipal qu'il ne votera pas le compte administratif.

M. Patrick LE GUYADER intervient en soulignant le manque de prospective et le manque de sincérité de ce budget, manque de sincérité sur les restes à réaliser mais aussi sur les excédents assez proches d'un million d'euros. Ce million d'euros n'est pas disponible car si nous tenons compte du remboursement de la dette il reste 500 000 €. Il faut parler en autofinancement net lors d'une présentation budgétaire. M. Patrick LE GUYADER rappelle qu'il a voté contre le budget et qu'il votera contre le compte administratif.

M. Michel GUILLOU tient à préciser que le compte 515 de la commune est à ce jour proche d'un million d'euros.

M. Le Maire complète les propos de l'adjoint aux finances en signalant que la commune a constitué une épargne depuis 2016 pour financer le projet de Moustlerlann.

Mme Sophie BOYER explique qu'elle ne votera pas ce compte administratif car elle n'a pas voté le budget 2019. Cela signifie qu'il y a des choses qui posent problème mais c'est un choix assumé. Sur le plan budgétaire, Mme Sophie BOYER indique qu'elle ne partage plus les mêmes valeurs. Elle estime qu'on ne gère pas une commune comme on gère un budget de la sphère familiale. Toute la politique d'investissement pour la vie quotidienne n'est pas effectuée car la commune préfère continuer sur un seul et unique projet.

M. Jean-Luc QUEMERE rappelle à l'adjointe que si elle avait été cohérente avec ses pensées elle aurait dû démissionner depuis un an.

M. le Maire clôt le débat et propose de passer au vote de la question.

M. le Maire indique que le Compte de Gestion tenu par la Comptable publique est conforme dans ses résultats au Compte Administratif de ce budget.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré, décide, après un vote à mains levées à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'ARRÊTER le compte de gestion du budget principal 2019 de la comptable publique.

Le Conseil Municipal sur proposition de M. le Maire, après un vote à mains levées à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DESIGNE M. Michel GUILLOU, 1^{er} Adjoint, en qualité de Président de séance pour le vote du Compte Administratif.

Le Maire étant sorti de la salle du Conseil,

M. Michel GUILLOU met aux voix, par un vote à mains levées, le Compte Administratif de la Commune dressé par le Maire, qui est approuvé à 13 voix pour, 6 abstentions (Mmes Danièle GOMES, Solenn LE STRAT-MOYSAN, Sophie BOYER, Jocelyne CAROFF, Lydie GOARIN et M. Jean-Christophe HUIBANT) et 5 voix contre MM. René ROCUET, Serge SINOUE, Patrick LE GUYADER, Jérôme GOURMELEN et Mme Nathalie DROAL).

M. le Maire tient à féliciter M. Michel GUILLOU pour le suivi du budget et la rigueur de son action dans un contexte financier compliqué lié à la perte de près de 850 000 € cumulés de dotations depuis le début du mandat. M. Le Maire remercie également les agents dans l'application de ce budget.

3 - X : BUDGET ANNEXE 2019 DE L'ATELIER-RELAIS : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF

Le Compte Administratif 2019 de l'atelier-relais, examiné en Commission des Finances le 12 février 2020, se présente dans ses grandes lignes de la façon suivante :

Section Investissement

Résultat de l'exercice 2019*

Dépenses	11 473,56
Recettes	11 965,20
	491,64

Résultat cumulé des exercices (001)

Résultat de l'exercice	491,64
Excédent reporté 2018 (001)	7 793,39
Excédent reporté 2019 (001)	8 285,03

Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2019

Dépenses	4 502,11
Recettes	16 952,80
Résultat de 2019	12 450,69

M. le Maire indique que le Compte de Gestion tenu par la Comptable publique est conforme dans ses résultats au Compte Administratif de ce budget.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré, décide, après un vote à mains levées à l'unanimité des membres présents ou représentés

D'ARRETER le compte de gestion du budget de l'atelier relais 2019 de la comptable publique.

Le Conseil Municipal sur proposition de M. le Maire, après un vote à mains levées à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DESIGNE M. Michel GUILLOU, 1^{er} Adjoint, en qualité de Président de séance pour le vote du Compte Administratif.

Le Maire étant sorti de la salle du Conseil,

M. Michel GUILLOU met aux voix, par vote à mains levées, le Compte Administratif de l'Atelier-Relais dressé par le Maire, qui est approuvé après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

4 - X : BUDGET ANNEXE 2019 DU COMMERCE-RELAIS : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF

Le Compte Administratif 2019 du commerce-relais, examiné en Commission des Finances le 12 février 2019, se présente dans ses grandes lignes de la façon suivante :

Section Investissement

Résultat de l'exercice 2019

Dépenses	0,00
Recettes	6 008.23

Résultat cumulé des exercices (001)

Résultat de l'exercice	6 008.23
Excédent reporté 2018 (001)	20 453.79
Excédent reporté 2019 (001)	26 462.02

Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2019

Dépenses	1 377,86
Recettes	1 868,21
Résultat de 2019	490.35

M. le Maire indique que le Compte de Gestion tenu par la Comptable publique est conforme dans ses résultats au Compte Administratif de ce budget.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré, décide, après un vote à mains levées à l'unanimité des membres présents ou représentés

D'ARRETER le compte de gestion du budget du commerce relais 2019 de la comptable publique.

Le Conseil Municipal sur proposition de M. le Maire, après un vote à mains levées à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DESIGNE M. Michel GUILLOU, 1^{er} Adjoint, en qualité de Président de séance pour le vote du Compte Administratif.

Le Maire étant sorti de la salle du Conseil,

M. Michel GUILLOU met aux voix, par vote à mains levées, le Compte Administratif du commerce relais dressé par le Maire, qui est approuvé après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

5 - X : TRAVAUX EN REGIE 2020 : DETERMINATION DU COUT DU PERSONNEL COMMUNAL

Au regard des avancements d'échelon ou de grade des agents des services techniques municipaux au cours de l'année 2019, il convient de réajuster le coût salarial horaire pour déterminer le taux horaire des travaux en régie pour l'exercice 2020.

Il est proposé de conserver la même méthode de calcul basée sur l'indice majoré moyen des 8 agents du service technique arrondi à l'indice le plus proche du grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe, soit l'indice majoré 415 pour l'année 2020. Le montant moyen du régime indemnitaire des agents sera ajouté au traitement indiciaire brut.

Par conséquent, le montant horaire s'élèvera à 20,14 € pour l'année 2020. A titre d'information le montant horaire des travaux en régie des agents des STM s'élevait à 19,18 € en 2019.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur cette proposition qui a reçu un avis favorable de Commission des Finances lors de sa séance du 12 février 2020.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Michel GUILLOU et délibéré, décide, après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'ENTERINER le montant horaire de 20,14 € pour le calcul des travaux en régie,

D'APPLIQUER ce tarif pour définir les travaux en régie dans le budget 2020.

6 - X : DOTATIONS SCOLAIRES 2020

Le Comité Consultatif des Affaires Scolaires s'est réuni le jeudi 6 février 2020 pour examiner les dotations scolaires 2020. Les propositions émises par le comité ont été présentées à la Commission des Finances du 12 février dernier. M. Etienne CHEREAU présente les tableaux transmis avec la note de synthèse.

A - EFFECTIFS SCOLAIRES (au 01/01/20)

Années	Ecoles publiques Léonard de Vinci			Ecole privée Saint-Louis			Totaux
	Maternelle	Elémentaire	Total	Maternelle	Elémentaire	Total	
2018/2019	94	162	256	63	79	142	398
<i>Commune</i>	85	142	227	51	62	113	340
<i>Hors commune</i>	9	20	29	12	17	29	58
2019/2020	89	178	267	65	76	141	408
<i>Commune</i>	79	158	237	52	60	112	349
<i>Hors commune</i>	10	20	30	13	16	29	59

Dotations scolaires aux écoles publiques 2020

Imputation	Article	Ecole maternelle	Ecole élémentaire
60611	Eau	1 100	1 100
60612	Electricité	3 000	5 000
60621	Chauffage	2 500	6 500
60628	Pharmacie	110	100
60631	Fournitures d'entretien	700	300
60632	Fournitures de petit équipement	900	1 000
60633	Fournitures de voirie	150	200
60636	Vêtements de travail	500	
6064	Fournitures administratives	280	380
6067	Fournitures scolaires (41 € / élève de la commune en 2019)	3 240	6 480
6067	Livres	500	1 000

6067	Fournitures scolaires accueil ponctuel enfants	82	174
6068	Autres matières et fournitures	250	400
6122	Crédit bail photocopieur	620	620
615221	Entretien des bâtiments	600	1 700
61558	Réparation du matériel	1 000	700
6156	Maintenance photocopieur	1 500	1 800
6156	Maintenance informatique	1 000	1 500
616	Primes d'assurances	600	750
6184	Versements à des organismes de formation	200	
6188	Autres frais divers	2 600	
6262	Téléphone	1 300	1 500
6283	Nettoyage des locaux	500	11 000
637	Autres impôts	300	750
6475	Médecine du Travail	300	
	Personnel rattaché à l'école	95 000	12 500
	Personnel STM - interventions ponctuelles	1 500	1 600
	Personnel administratif	1 100	1 200
	Sous total	121 432	58 254
	Investissement		
2183	Matériel (bureau ou informatique)	1 000	3 000
2184	Mobilier	1 000	160
2188	Matériel divers	1 000	155
2313	Travaux de bâtiment	6 150	4 000

M. Etienne CHEREAU soumet au Conseil municipal les propositions financières de la dotation à l'école Saint-Louis

Montant versé en 2019	99 447,08
Ajustement dotation 2019	2 366,04
Montant dotation pour 2020	102 051,79
Total versement 2020	104 417,83

M. Etienne CHEREAU souligne que les subventions au titre de l'association sportive et des sorties éducatives sont versées aux seuls élèves varzécois, seul l'arbre de Noël bénéficie à tous les élèves des écoles.

Objet	Ecoles publiques		Ecole Privée
	Elémentaire	Maternelle	
Association sportive (4 €/élève)	632,00	316,00	448,00
Arbre de Noël (5,20 €)	925,60	462,80	733,20
Sorties éducatives (40 €)	6 320,00	3 160,00	4 480,00
TOTAUX	7 877,60	3 938,80	5 661,20

Mme Solenn LE STRAT-MOYSAN prend la parole pour exprimer une remarque sur les sorties éducatives. La conseillère municipale constate une baisse de l'endettement communal de 40 % et un excédent de fonctionnement important. Elle rappelle l'effort consenti par les écoles, il y a six ans, avec le passage de 75 € à 40 € par élève pour les sorties éducatives. Elle trouverait logique de réamorcer une augmentation sur les sorties éducatives dans une période où le coût du transport est de plus en plus élevé.

Mme Solenn LE STRAT-MOYSAN propose une augmentation de 1€ par élève de cette dotation soit environ un coût de 300 € supplémentaire sur le budget.

M. le Maire rappelle que le transport vers la piscine est intégralement pris en charge par la commune.

M. Etienne CHEREAU concède la baisse décidée en 2014 mais il rappelle que les écoles se sont adaptées à cette diminution de crédits en organisant de sorties moins onéreuses. Les écoles ont réduit la toile sur plusieurs sorties coûteuses comme les classes de mer. Les parents ont fait plus d'effort financier par le biais de l'APE et les classes continuent à bénéficier de sorties éducatives régulièrement.

M. Etienne CHEREAU souligne le maintien du budget de fonctionnement accordé aux écoles depuis 2014. Il tient à rappeler que la commune a été la première du pays fouesnantais à investir dans l'école numérique et renouvelle régulièrement l'équipement informatique des écoles. Il trouve dommage à ce titre que la CCPF n'ait pas consulté Saint-Evarzec lors de sa décision d'équiper l'ensemble des communes du canton de tableaux numériques.

Mme Solenn LE STRAT-MOYSAN demande à dissocier le vote sur chaque point de cette délibération. Mme Sophie BOYER remarque qu'il y a 6 points sur lesquels le Conseil municipal doit se prononcer et estime qu'il y a lieu de souscrire à cette demande.

M. Le Maire décide de mettre aux voix la question des dotations scolaires 2020.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. CHEREAU et délibéré, décide à après un vote à mains levées,

D'APPROUVER les propositions de dépenses des écoles publiques Léonard de Vinci en fonctionnement et en investissement, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'APPROUVER les propositions du Comité Consultatif des Affaires Scolaires et de la Commission des Finances sur le montant des subventions 2020, à 22 voix pour et 3 abstentions (Mmes Sophie BOYER, Jocelyne CAROFF et Solenn LE STRAT-MOYSAN),

D'APPROUVER le montant de l'attribution de la dotation et des subventions à l'OGEC Saint-Louis pour l'année 2020, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'ADOPTER le principe de versement d'un acompte sur la dotation 2021 à l'OGEC, basé sur le montant mensuel 2020, pour les mois de Janvier, Février et Mars 2021, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'AUTORISER M. le Maire à effectuer une régularisation calculée sur la base du compte administratif 2020 pour les versements d'acomptes des mois de Janvier, Février et Mars 2021, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'AUTORISER M. le Maire à signer une convention avec l'OGEC Saint-Louis afin de procéder au versement de la dotation scolaire 2020, des subventions 2020 et de l'acompte des mois de Janvier, Février et Mars 2021, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

7 - X : RENOUELEMENT DU BAIL DE KERDELEC

Le bail du terrain de sport de Kerdélec arrive à échéance en avril 2020. Il convient de renouveler le contrat liant la commune à M. Auguste CORNEC, propriétaire du terrain, pendant toute la durée des travaux d'aménagement de la zone de loisirs de Moustierlann.

Il est proposé d'étudier une réévaluation du loyer du stade de Kerdélec sur la base de l'indice national des fermages comme lors de la mise à jour précédente du loyer effectuée en 2016.

Année	Montant du loyer annuel	Indice du fermage début de période	Indice du fermage fin de période	Montant du nouveau loyer annuel
2013-2016	1 250,00 €	106,68	109,59	1 284,50 €
2016-2019	1 284,50 €	109,59	104,76	1 227,51 €
2020-2022	1 227,51 €			

En application du principe de réévaluation, le nouveau loyer du stade de Kerdélec pour les saisons sportives 2020-2021 et 2021-2022 serait de 1 227,51 € par an. Compte-tenu de la baisse de revenus fonciers pour le propriétaire et de l'intérêt pour la commune d'accompagner la pratique du football sur le terrain de Kerdélec pour les deux saisons sportives à venir, M. le Maire propose le maintien du loyer annuel du stade de Kerdélec à son montant actuel soit 1 284,50 €.

Cette proposition a reçu un avis favorable de la Commission des Finances lors de sa séance du 12 février 2020

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré, décide, après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DE RECONDUIRE le contrat de location du terrain de Kerdélec pour une période de 2 ans, soit du 1^{er} Mai 2020 au 30 Avril 2022, moyennant un loyer annuel de 1 284,50 €.

D'AUTORISER M. le Maire à signer le contrat de location.

8 - X : FIXATION DU TARIF COMMUNAL DE L'ESPACE JEUNES POUR L'ORGANISATION DE LA SOIREE LASER TAG

L'espace jeunes organise une activité Laser tag en soirée le vendredi 28 février 2020 de 20 h à 22 h à la halle des sports avec en parallèle une animation jeux de société en partenariat avec la ludothèque. Dans l'après-midi l'espace jeunes et le prestataire installeront des modules gonflables servant de décors au laser tag dans la halle des sports. La salle parquet sera aménagée pour accueillir l'animation des jeux de société

Cette soirée sera ouverte à tous les habitants de Saint-Evarzec âgés entre 7 ans et 99 ans. Elle permettra aux participants de faire connaissance, de discuter et partager des moments conviviaux lors des différents moments de la soirée. Elle favorisera l'esprit d'équipe, l'entraide et développera les liens entre parents/enfants/jeunes.

L'ouverture des portes est prévue à 19 h 30 et le début des parties de Laser tag (environ 10 mn) pour un groupe de 12 personnes commencera à 20 h.

L'espace jeux de société, ouvert à tous et gratuit, permettra à la fois de faire découvrir les jeux de la ludothèque (jeux familiaux, d'ambiance et de stratégie à partir de 7 ans) et de s'amuser en famille et entre amis.

Le Conseil municipal est amené à délibérer sur la proposition d'un tarif de 5 euros personne pour participer à deux parties de Laser tag.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré, décide, après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'APPROUVER, le tarif de 5 euros pour participer à deux parties de Laser Tag.

9 - X : PROJET DE MOTION CONCERNANT LES DEGATS OCCASIONNES PAR L'ESPECE PROTEGEE CHOUCAS DES TOURS

Suite aux dégâts occasionnés par les Choucas de Tours, la FDSEA du Finistère sollicite les collectivités pour la signature d'une motion dont le projet est joint à la présente note.

M. Daniel MANCHEC signale que des parcelles de maïs sont attaquées régulièrement occasionnant une perte financière de 800 € de semences par hectare. Ces oiseaux ne migrent plus vers d'autres régions comme par le passé et élisent domicile notamment dans les conduits de cheminées. Les silos des exploitations sont également souvent perforés. Aussi les agriculteurs demandent que cette espèce devienne chassable pour limiter le fléau. M. Daniel MANCHEC indique que de nombreuses communes ont déjà délibéré en ce sens. Mme Nathalie DROAL a constaté qu'ils attaquaient les bêtes malades.

Mme Lydie GOARIN souhaite intervenir sur cette question. Elle rappelle qu'une étude de la population des choucas est lancée depuis octobre 2019 sur la région Bretagne. La Préfecture du Finistère a mis en place des quotas de chasse des choucas depuis plusieurs années (5 000 prélèvements en 2018, 12 000 en 2019 et 8000 en 2020). Mme Lydie GOARIN suggère d'attendre les résultats de l'enquête régionale avant de prendre une décision. Elle estime toutefois que le troisième point de la question sur l'indemnisation des exploitants agricoles est tout à fait légitime.

Mme Lydie GOARIN poursuit en proposant de consulter les chauffagistes qui interviennent sur la commune et les habitants de Saint-Evarzec pour connaître le nombre de foyers envahi par les nids de choucas. Elle demande à la commune de diffuser l'information auprès des habitants pour les inciter à condamner l'accès à leur conduit de cheminée au moyen d'une grille pour limiter les nidifications.

M. le Maire estime que l'objectif premier est une régulation de la population de choucas et une limitation de la prolifération de l'espèce.

Mme Sophie BOYER a une remarque sur la rédaction de la délibération en souhaitant inverser le verbe « exige » de l'attendu n° 1 de la décision avec le terme « demande » de l'attendu n° 3.

M. le Maire refuse cette proposition et met aux voix la motion telle qu'elle est proposée par le texte du syndicat agricole FDSEA.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré, décide, après un vote à mains levées, à 22 voix pour et 3 abstentions (Mmes Sophie BOYER, Jocelyne CAROFF et Lydie GOARIN),

EXIGE qu'une étude de la population de choucas des tours soit réalisée dans le département du Finistère dans les moindres délais,

DEMANDE que, sans attendre les résultats de cet observatoire, l'espèce devienne d'ores et déjà chassable pour une durée de deux ans afin de pouvoir réguler sa population exponentielle,

DEMANDE que les dégâts sur cultures causés par les choucas des tours, espèce protégée par l'Etat, soient légalement indemnisés par l'Etat.

10 - X : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ORGANISATION DU DEPART DU TOUR DU FINISTERE CYCLISTE 2020

M. le Maire a été sollicité par le K.A.S. (Kerfeunteun Animations Sportives) pour accueillir le départ du Tour du Finistère Cycliste Professionnel International le 18 Avril 2020 et lui octroyer une subvention de 7 500 €.

M. le Maire présente l'historique du montant des subventions versées depuis 2013 : 7 000 €, 7 500 €, puis 3 750 € de 2015 à 2017 et 2 750 € en 2018 et 2019. Le complément de la subvention sollicitée par le KAS est désormais versé par l'association Saint-Evarzec Animation Vélo (SEVA) qui s'est constituée pour maintenir l'accueil de cette manifestation sur la commune.

Mme Sophie BOYER présente les points marquants de l'évènement cycliste (10 avril : vélo cinéma, 15 avril : rando cyclotouriste, 16 avril : diffusion du film du tour du Finistère 2019, 17 avril : relais VTT inter-entreprises, 18 avril : départ du TDF 2020 et le 19 avril : championnat du Finistère des écoles de cyclisme).

M. le Maire propose au Conseil Municipal le versement d'une subvention de 2 750 € au K.A.S.


Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré, décide, après un vote à mains levées à l'unanimité des membres présents ou représentés,


DE VOTER une subvention de 2 750 € au Kerfeunteun Animations sportive (KAS) pour le tour du Finistère 2020.


11 - X : QUESTIONS DIVERSES

 Mme Danièle GOMES a trois questions à soumettre au conseil municipal :


- 1) La Commune a-t-elle reçu des réponses sur les demandes de subventions liées à l'aménagement de Moustierlann ?
- 2) Comment se règlent les accidents de travail depuis l'arrêt de l'instance CHSCT ?
- 3) Il existe une menace de chutes d'arbres dans le bois du Moustoir depuis le passage des dernières tempêtes. Des arbres entravent les sentiers et sont donc à couper, elle demande à faire appel à l'office des forêts pour faire un inventaire des risques dans le bois communal.

 Mme Fanny DERRIEN diffuse quelques informations suite à la réunion de la commission de contrôle des listes électorales organisée ce jeudi 20 février 2020. Les listes de candidats sont invitées à proposer 4 scrutateurs par bureau pour permettre leur répartition sur au moins deux tables de dépouillement. Elle rappelle aussi que le comptage de la liste d'émargement et sa signature précédera l'ouverture de l'urne par les membres du bureau de vote.

 M. Henri BOUTET informe le conseil municipal de l'organisation par la communauté de communes d'une matinée d'informations sur le piégeage des frelons asiatiques le samedi 22 février à 10 heures à Fouesnant.

 Réunions et manifestations :

Dimanche 22 Février à 10 heures : Réunion piégeage frelons asiatiques à l'Archipel Fouesnant,
 Dimanche 22 Février à 9 heures : Forum des emplois saisonniers à la Forêt-Fouesnant,
 Dimanche 22 Février à 14 heures : BRT Match de Championnat N3 . Halle des Sports,
 Jeudi 27 Février à 15 heures : Spectacle « Okalik, le grand chasseur Inuit » à l'Agora,
 Vendredi 28 Février : Soirée laser TAG et Jeux de société Espace Jeunes et Agora.
 Dimanche 8 Mars de 9 h à 18 h : Trocs et puces de l'APE Léonard De Vinci Halle des Sports,
 Dimanche 8 Mars de 14 h à 19 h : Thé dansant Passion Danse Maison Communale,
 Dimanche 15 Mars de 8 h à 18 h : Élections Municipales Maison Communale,
 Jeudi 19 Mars à 10 heures : Cérémonie du 19 Mars FNACA. Agora,
 Dimanche 22 Mars à 14 heures : Hockey Club 29 Match U15 Halle des Sports,
 Dimanche 22 Mars de 8 h à 18 h : Élections Municipales Maison Communale,
 Vendredi 27 Mars : Portes Ouvertes Ecole Élémentaire Léonard de Vinci,
 Samedi 28 Mars de 10 h à 18 h : Atelier Généalogie Médiathèque de l'Agora.

 Date du prochain Conseil Municipal : à déterminer.

La séance est levée à 23 h 10.